

DÉSINFECTANT CONCENTRÉ ÉLEVAGE

ASEPTIC MICROGERM

DÉFINITION

- Désinfectant liquide concentré haute performance à diluer pour l'élevage, basse cour, box à chevaux, chenils...
- Professionnel et grand public.

CONDITIONNEMENTS DISPONIBLES

- Flacons de 250 ml et 1 l (carton de... unités).

DESCRIPTION :

- Liquide concentré désinfectant, à diluer à base de Glutaraldéhyde et ammoniums quaternaires.
- Large spectre : bactéricide (Mycobactéries, Listéria, salmonelles...), fongicide (Aspergillus, Cladosporium, Candida...) sporicide et virucide (virus HCC, fièvre porcine, H1N1...).
- Pour pulvérisation, nébulisation, thermonébulisation ou trempage.
- Utilisable en Agriculture Biologique conformément au RCE 834/2007.

DOSES ET MODE D'EMPLOI

- Bactéricide à 0,25 % (contact 5 mn), fongicide à 2 % (contact 15 mn) et virucide (contact 30 mn) à 2 %.
- Procéder à un rinçage / nettoyage avant désinfection, rincer après application pour toute surface en contact avec les denrées alimentaires. Solution s'utilisant diluée.
- Pulvérisation : diluer selon besoins : usage bactéricide : 25 ml dans 10 l d'eau (0,25 %), usage fongicide et virucide : 200 ml dans 10 l d'eau (2 %) ; 10 litres de solution diluée traite environ 40 à 50 m² selon le type de support (lisse ou absorbant).
- Pour les locaux en l'absence d'animaux et pour les matériels : désinfection par aspersion, pulvérisation ou trempage... sur sols murs mangeoires, matériels divers.
- Pour les locaux en présence d'animaux et les matériels en désinfection d'entretien : diluer et pulvériser sur les sols, murs et paroi, en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité immédiate des animaux et de leurs aliments.
- Matériels de transport, d'élevage et logements des animaux domestiques : pulvérisation ou thermonébulisation, 1,5 ml / m³ pendant 4 heures (en l'absence des animaux).
- Vides sanitaires, pédiluves, rotoluves : dilué dans l'eau à 2 %
- Rincer à l'eau pour toute surface en contact avec les denrées alimentaires, après le temps de contact préconisé.

AVANTAGES

- Très large spectre : Bactéricide, fongicide, sporicide et virucide.
- 3 substances actives pour éviter les résistances des micro-organismes et les alternances.
- Très économique : utilisation globale à 2 %.
- Pulvérisable sur les surfaces en présence des animaux.
- Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.
- Produit utilisable en agriculture biologique.
- Compatible avec le contact alimentaire (rinçage des surfaces après traitement).
- Testé efficace sur le virus de la grippe aviaire à 0,2%.
- Thermonébulisable.
- Agrément n°2789 pour la prophylaxie des maladies contagieuses (dont fièvre aphteuse)

LIMITES D'UTILISATION

- La thermonébulisation est à réserver aux locaux en l'absence d'animaux.

PRÉCONISATIONS D'EMPLOI

- Le port de gants, lunettes et masques de protection est fortement recommandé.
- Respecter les doses d'emploi.
- Éviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.

*



DÉSINFECTANT CONCENTRÉ ÉLEVAGE

ASEPTIC MICROGERM



CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, ambré avec une odeur caractéristique.
 - Non classé inflammable.
 - Densité à 20°C : $1,00 \pm 0,02$.
 - pH de la solution concentrée : $4,7 \pm 0,3$. pH neutre aux doses d'emploi.
 - Composition : Chlorure de didécyl diméthyl ammonium 28 g/L ; Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium 100 g/L ; Glutaraldehyde 100 g/L.
 - Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, mycobactéries, listéria... , Fongicide moisissures et levures, Virucide H.C.C., Talfan, Newcastle, Myxomatose, peste porcine H1N1 et bactériophages.
 - Répond aux Normes bactéricide, fongicide, sporicide et virucide **NFT 72301, NFT 72181, NFT 72231, EN 1276, EN 1650** (de 0,25 à 2%).
 - Agrément pour la prophylaxie des maladies contagieuses : N° 2789 (dont fièvre aphteuse), arrêté du 28/02/57.
 - Actif en présence d'eau dure et de matières organiques.
 - DL 50 = 1900 mg/Kg (chez le rat par voie orale).
- Biocide utilisé pour l'usage PT 03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire) et PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux).
- Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II.

SÉCURITÉ / ENVIRONNEMENT :

- Homologation n° 2000161 par le Ministère de l'Agriculture, service de la protection des végétaux pour les traitements bactéricides, fongicides, virucides.
- Le produit est classé corrosif ; dilué à la dose maximale d'utilisation, il ne fait l'objet d'aucun classement selon la directive biocide 1999/45/CE.

DÉSINFECTANT INTÉGRAL CONCENTRÉ HAUTE PERFORMANCE

- *Très large spectre : Bactéricide, fongicide, sporicide et virucide.*
- *Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2000161.*
- *Très économique : utilisation globale à 2%.*
- *Pulvérisable sur les surfaces en présence des animaux.*
- *Exempt de formol, phénol, chlore et peroxyde.*
- *Produit utilisable en agriculture biologique*.*
- *Compatible avec le contact alimentaire.*

- Les composants de désinfectant concentré élevage sont dans la liste de l'Arrêté Ministériel du 8/9/99, relatif aux produits de nettoyage de matériels pouvant se trouver **au contact des denrées alimentaires**.
- Le port de gants, lunettes et masques de protection est fortement recommandé.
- Respecter les doses d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement.
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- *Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CEE N°2092/91 modifié du 24 juin 1991.

MODE D'UTILISATION :

1. Pour les matériels et locaux en l'absence des animaux :

Vide sanitaire, véhicule... :

- Nettoyage préliminaire après et désinsectisation.
 - Désinfection par aspersion ou trempage avec machine à pression, Atomist... sur murs, sols, mangeoires, véhicules, matériels divers.
- Pédiluves, rotoluves : renouveler 1 fois/semaine.

2. Pour les matériels et locaux en présence des animaux :

En désinfection d'entretien, le désinfectant peut être pulvérisé sur sols, murs et parois, en évitant soigneusement de diriger le jet dans la direction, au dessus ou à proximité des animaux et de leurs aliments.

Doses et usages : Bactéricide à 0,25%, (contact 5 mn), fongicide à 2% (contact 15 mn) et virucide (contact 30 mn) à 2%.

Thermonébulisation: 1,5 ml/m³, contact pendant 4 h.